

AVIS AU MINISTRE
RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE
SUR LE
FINANCEMENT DES NOUVEAUX PROGRAMMES
DE FORMATION UNIVERSITAIRE
EN 1976-77
(Deuxième tranche)



75.22

360200
0076017

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE
RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE
SUR LE
FINANCEMENT DES NOUVEAUX PROGRAMMES
DE FORMATION UNIVERSITAIRE
EN 1976-77
(Deuxième tranche)

Québec, le 18 juin 1976.

Dans l'avis que le Conseil des universités a transmis au ministre responsable de l'enseignement postsecondaire, le 21 mai dernier, portant sur le financement de nouveaux programmes d'études en 1976-77, un certain nombre de projets de programmes étaient retenus comme prioritaires ou éligibles à une subvention spéciale d'implantation. Sept d'entre eux étaient identifiés pour lesquels le Conseil proposait d'accorder une somme de \$299 700 sur l'enveloppe totale de \$500 000 recommandée. Le Conseil annonçait dans cet avis qu'il attendait les études techniques à compléter sur quelques autres projets. Il a l'honneur de soumettre au ministre ses recommandations concernant quatre projets.

Ces quatre projets sont les suivants:

<u>Université</u>	<u>Programmes</u>	<u>Nouvelles inscriptions</u>	<u>Subvention particulière</u>
du Québec			\$ 93 600 (total U.O.)
	Maîtrise en sciences de l'éducation à l'UQAR	10 ét.	
	Doctorat en sciences de l'eau à l'INRS	5 ét.	
	Maîtrise en gestion de projet (programme géré conjointement)	15 ét.	
Concordia			\$ 88 600
	Master of arts (applied linguistics)	10 ét.	
		TOTAL.....	<u>\$182 200</u>

Le calcul de la subvention particulière fait intervenir les frais directs supplémentaires de fonctionnement et d'investissement occasionnés par l'implantation de chaque programme; on soustrait de ces frais les revenus que doit normalement recevoir l'université par l'inscription des étudiants impliqués, soit la subvention régulière qu'ap-

portent les étudiants supplémentaires, ainsi que les droits de scolarité.

ATTENDU l'importance d'encourager, de façon particulière, l'implantation de certains programmes de formation universitaire jugés prioritaires;

ATTENDU la recommandation du Conseil de réserver une somme de \$500 000 pour les programmes à implanter en 1976-77;

ATTENDU les recommandations du Comité conjoint des programmes à ce sujet;

le Conseil des universités recommande:

(QUE soit aidée par une subvention supplémentaire
(de \$182 200 l'implantation en 1976-77 des quatre
(nouveaux programmes dont la liste est présentée
(dans cet avis.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8^e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8



Gouvernement du Québec
Conseil
des universités